

PROVINCE DE QUEBEC
MRC DE MASKINONGÉ
MUNICIPALITÉ
DE SAINT-ÉLIE-DE-CAXTON

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton, tenue le 6 décembre 2021 à 20h00 au Centre Communautaire, situé au 50, chemin des Loisirs, Saint-Élie-de-Caxton.

PRÉSENTS :

Mme Gina Lemire, Mairesse
Mme Sylvie Brossault, conseillère
Mme Roseline St-Onge, conseillère
Madame Emilie Maloney, conseillère
Madame Christiane Forcier, conseillère
Monsieur Luc Truchon, conseiller
Monsieur Jean-François Marcouiller, conseiller

ÉGALEMENT PRÉSENTS :

M. Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire-trésorier

PROPOSITION DE L'ORDRE DU JOUR

- 1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE**
- 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**
 - 2.1 Adoption de l'ordre du jour
- 3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX**
 - 3.1 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 15 novembre 2021
- 4. CORRESPONDANCE**
 - 4.1 Demande de partenariat de l'UPA Mauricie pour la Soirée des Gens de Terre et de Saveur
 - 4.2 Proposition de l'OBVRLY au sujet de l'acquisition et la distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie
 - 4.3 Correspondance de la Commission municipale du Québec concernant les modifications découlant du projet de loi 49 modifiant diverses dispositions législatives touchant les municipalités
 - 4.4 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Aimé concernant une demande d'allègement de la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale
 - 4.5 Correspondance des chauffeurs d'autobus scolaires concernant le non-respect de l'interdiction de stationner des deux côtés de la rue Saint-Pierre
 - 4.6 Demande d'appui du Comité ZIP du Lac Saint-Pierre dans le cadre de la conservation du statut de la Réserve mondiale du Lac Saint-Pierre
 - 4.7 Correspondance de la Commission municipale relativement aux audits de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation
 - 4.8 Correspondance de Monsieur Pierre Harnois concernant la couverture cellulaire dans le secteur du lac Souris.
- 5. RAPPORT DES COMITÉS**
- 6. PRÉSENTATION DES COMPTES**

- 7. RÉSOLUTIONS - ADMINISTRATION**
 - 7.1 Dépôt du rapport financier pour l'année 2020
 - 7.2 Mandat à la firme comptable pour l'audit des états financiers 2021
 - 7.3 Correction à la résolution 2021-11-240 concernant la programmation à la TECQ 2021-2023
 - 7.4 Demande de versement de l'aide financière pour l'entretien des routes locales du ministère des Transports pour l'année 2020
 - 7.5 Fête de Noël des employés de la Municipalité
 - 7.6 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-016 sur la taxation municipale pour l'année 2022
 - 7.7 Avis de motion et dépôt projet de règlement 2021-017 concernant l'entretien d'hiver des chemins privés
 - 7.8 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 2021-018 concernant l'entretien des rues du Domaine Ouellet
 - 7.9 Dépôt du rapport de la demande de tenue d'une consultation référendaire concernant le règlement d'emprunt 2021-012 pour la construction d'un CPE
 - 7.10 Dépôt du rapport de la Commission municipale du Québec relativement aux audits de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation
 - 7.11 Composition des comités du conseil municipal
 - 7.12 Calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022
- 8. RÉSOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE**
 - 8.1 Achat de chandails pour les pompiers
 - 8.2 Embauche de nouveaux pompiers
- 9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME**
 - 9.1 Prix pour le concours Noël en lumières
 - 9.2 Fête de Noël familiale de la municipalité
 - 9.3 Nominations des représentants officiels pour le Réseau BIBLIO CQLM
- 10. RÉSOLUTIONS –SUBVENTIONS**
 - 10.1
- 11. RÉSOLUTIONS – URBANISME**
 - 11.1 Inscription de l'inspectrice adjointe en bâtiment et urbanisme à une formation sur les règles à respecter pour l'émission des permis, certificats ou attestations
 - 11.2 Demande de dérogation mineure pour le 4610, route des Lacs
 - 11.3 Demande de dérogation mineure pour le 4280, route des Lacs
 - 11.4 Demande de dérogation mineure pour le 1711, chemin des Lacs-Longs
 - 11.5 Demande de dérogation mineure pour le 2491, avenue Principale
 - 11.6 Demande de dérogation mineure pour le 201-203, rue Tousignant
- 12. AFFAIRES NOUVELLES**
 - 12.1 _____
 - 12.2 _____
 - 12.3 _____
 - 12.4 _____
- 13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS**
- 14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

ORDRE DU JOUR

1. MOT DE BIENVENUE DE LA MAIRESSE

2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

2.1 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2021-12-260

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Sylvie Brossault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

Adoptée

3. ADOPTION DES PROCÈS-VERBAUX

3.1 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 15 NOVEMBRE 2021

ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DU 15 NOVEMBRE 2021

RÉSOLUTION 2021-12-261

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ADOPTER le procès-verbal du 15 novembre 2021 sans aucune modification.

Adoptée

4. CORRESPONDANCE

- 4.1 Demande de partenariat de l'UPA Mauricie pour la Soirée des Gens de Terre et de Saveur
- 4.2 Proposition de l'OBVRLY au sujet de l'acquisition et la distribution de barils récupérateurs d'eau de pluie
- 4.3 Correspondance de la Commission municipale du Québec concernant les modifications découlant du projet de loi 49 modifiant diverses dispositions législatives touchant les municipalités
- 4.4 Demande d'appui de la Municipalité de Saint-Aimé concernant une demande d'allègement de la réglementation reliée à l'entretien de la végétation des cours d'eau verbalisés longeant une route municipale
- 4.5 Correspondance des chauffeurs d'autobus scolaires concernant le non-respect de l'interdiction de stationner des deux côtés de la rue Saint-Pierre
- 4.6 Demande d'appui du Comité ZIP du Lac Saint-Pierre dans le cadre de la conservation du statut de la Réserve mondiale du Lac Saint-Pierre
- 4.7 Correspondance de la Commission municipale relativement aux audits de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation
- 4.8 Correspondance de Monsieur Pierre Harnois concernant la couverture cellulaire dans le secteur du lac Souris.

La correspondance sera déposée aux archives de la municipalité pour consultation publique.

5. RAPPORT DES COMITÉS

Sylvie Brossault

Elle dit avoir eu une rencontre avec une personne de la MRC concernant Familles-Aînés. Elle aimerait former des comités afin de connaître les besoins de la population.

6. PRÉSENTATION DES COMPTES

13492	CLUB SOCIAL DES POMPIERS DE ST-ELIE	CLUB SOCIAL DES POMPIERS	35.00 \$
13493	DU COEUR AU VENTRE	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	750.00 \$
13494	MARIANNE BEAUPRE & JONATHAN FRAPPIER	COUCHES REUTILISABLES	150.00 \$
13495	SYNDICAT REG. DES EMPL.MUN. MAURICIE CSN	COTISATION SYNDICALE	863.14 \$
13496	ALAIN LAFRENIERE	PIÈCES ET ACCESSOIRES GARAGE DE LA CULTURE	1 000.00 \$
13497	ANNULÉ		
13498	MOISSON MAURICIE/CENTRE-DU-QUEBEC	SUBVENTION COMITÉ DE LA FAMILLE	364.80 \$
13499	ANNULÉ		
13500	EXCAVATIONS R.M.G. INC.	REFECTION PONCEAUX/CHEMINS	167 693.23 \$
13501	MINISTRE DES FINANCES	POLICE	91 435.00 \$
13502	ADN COMMUNICATION	SITE WEB, ENTENTE DEV. CULTUREL	1 850.53 \$
13503	ALIMENTATION R. AUDET	ENTRETIEN CASERNE, LAIT	7.98 \$
13504	ARCHAMBAULT-LALIBERTE THIERRY	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13505	ASSELIN SERVICES SANITAIRES	CONTRAT VIDANGES	12 421.67 \$
13506	BELANGER SAUVE , AVOCATS	SERVICES JURIDIQUES	1 772.63 \$
13507	BELLERIVE JOCELYN	CONTRAT DENEIGEMENT CHEMINS, 2E VERSEMENT DE 6	75 007.68 \$
13508	GARAGE BELLEMARE MOTO	ENT. REPARATION OUTILS	74.73 \$
13509	BOIVIN & GAUVIN INC.	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	271.34 \$
13510	CARQUEST, PIECES D'AUTOS	ESSENCE ET HUILE DIESEL, VETEMENT DE TRAVAIL, VETEMENTS DES POMPIERS	147.42 \$
13511	CONSTRUCTION RICHARD CHAMPAGNE INC.	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	24 369.27 \$
13512	CONSTRUCTION & PAVAGE BOISVERT INC	REFECTION CH. DES LOISIRS	71 363.44 \$

13513	CORRIVEAU MARTIN	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13514	DESROSIERS PIERRE	FORMATION POMPIERS	463.25 \$
13515	DISTRIBUT'EAU PLUS!	ALIMENTS	13.50 \$
13516	EMCO CORPORATION	ECLAIRAGE POUR DIFFÉRENTES RUES	5 301.69 \$
13517	ENTREPRISE ST-ELIE (2020) INC.	PROL. AQUEDUC RUE BOULANGER, AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE, JOB LAC LONG	7 037.50 \$
13518	ENTREPRISES ALAIN BOURNIVAL ET FILS	ECLAIRAGE DES RUES	515.77 \$
13519	ENTREPRISES RENE NEWBERRY	NIVELEUSE, VOIRIE/MATÉRIAUX, CONTRAT DÉNEIGEMENT CHEMINS	36 302.22 \$
13520	ENTREPRISES DE DISTRIBUTION	ALIMENTS	96.00 \$
13521	EUROFINS ENVIRONEX	ANALYSES D'EAU	885.01 \$
13522	FEDERATION QUEBECOISE DES MUN.	FORMATION CONGRÈS INSPECTEUR	2 012.10 \$
13523	FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	FRAIS DE MUTATION	50.00 \$
13524	FORTE SYLVAIN	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13525	GARAGE CLAUDE AUGER	ENTRETIEN CAMION TRAVAUX PUBLICS	1 117.11 \$
13526	GROUPE CCL	FRAIS D'ÉLECTIONS	1 068.12 \$
13527	GROUPE CLR	TÉLÉPAGE, TOUR DE COMMUNICATION, AUTRE (FEU CLSC)	481.81 \$
13528	GROUPE LAFRENIERE TRACTEURS	ENTRETIEN EQUIPEMENTS DE TRACTEUR	873.82 \$
13529	GROUPE LERIVERAIN	AUTRES (FEU CLSC)	23 861.16 \$
13530	LONGPRE NORMAND	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13531	MATERIAUX LAVERGNE	ENTRETIEN RESEAU SAMSON MARCHAND, VOIRIE/MATÉRIAUX	141.31 \$
13532	MAISON MAURICE HOULE & FILS LTEE	PIECES, ACCESSOIRES ET ENTRETIEN	97.71 \$

13535	MRC DE MASKINONGE	ENFOUISSEMENT DÉCHETS, REDEV. ELIMINATION /\$23.07 TONNE, REFECTION RANG ST-JOSEPH, PROL. AQUEDUC RUE LANGLOIS, REFECTION CHEMIN D3ES LOISIRS, GESTION DES BOUES	67 932.82 \$
13536	MUNICIPALITE DE CHARETTE	SERVICES RENDUS PAR AUTRE MUNICIPALITÉ	158.87 \$
13537	MUNICIPALITE DE SAINT-BONIFACE	FORMATION POMPIERS	100.00 \$
13538	NOVEXCO INC.	FOURNITURES DE BUREAU	111.38 \$
13539	PAVAGE GRAVEL INC.	VOIRIE/MATÉRIAUX	2 610.71 \$
13540	PG SOLUTIONS INC.	ENT. LOGICIEL PERMIS ET CARTE	121.11 \$
13541	PLURITEC LTEE	AMÉNAGEMENT PARC NATURE ET CULTURE	1 016.38 \$
13542	POMPLO	PRODUITS CHIMIQUES, VOIRIE/MATÉRIAUX	1 052.62 \$
13543	POSTES CANADA	PUBLICATIONS MUNICIPALES	138.44 \$
13544	LES SAPINS DU NORD INC.	FEERIE DE NOEL	252.95 \$
13545	PUROLATOR INC.	VOIRIE/MATÉRIAUX	14.90 \$
13547	RIVARD GUY	CONTRAT VIDANGES	56.34 \$
13548	SBM - DIJITEC INC.	LOCATION PHOTOCOPIEUR	1 857.99 \$
13549	SERVICES TECHNIQUES INCENDIES PROVINCIAL	TEST (ECHELLES, APRIA, AUTO-POMPE)	147.75 \$
13550	SIGNOPLUS INC.	VOIRIE/MATÉRIAUX	243.06 \$
13551	SIUCQ MAURICIE	SERVICES TECH. SÉCURITÉ CIVILE	1 320.00 \$
13552	SNC-LAVALIN	REFECTION PONCEAUX/CHEMINS	2 732.62 \$
13553	SONIC ENERGIES INC.	HUILE ET CHAUFFAGE CASERNE, ESSENCE ET HUILE DIESEL, CAMION INCENDIE	1 767.79 \$
13554	STEVE PEPIN-DAVIAU	ABRI DE TOILE ET CAMION	6 863.95 \$
13555	TRUDEL JEAN-NICHOLAS	JETON PRÉSENCE CCU	30.00 \$
13556	VILLEMURE ODETTE	FRAIS D'ÉLECTIONS, CAFÉ POUR EMPLOYÉS	198.55 \$
13559	REVENU CANADA	DAS OCTOBRE 2021	6 498.19 \$

13561	POSTES CANADA		6 029.29 \$
	CARIGNAN SYLVIE	CARTOUCHE ENCRE	106.92 \$
	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE VOIRIE, INCENDIE OCTOBRE ET NOVEMBRE	19.49 \$
	SOGETEL	SYSTÈME TÉLÉPHONIQUE, INTERNET, VLAN AQUEDUC	1 000.53 \$
	L'UNION-VIE	ASSURANCES COLLECTIVES	1 917.47 \$
	BELL MOBILITÉ INC.	CELLULAIRE VOIRIE, INCENDIE NOVEMBRE ET DÉCEMBRE	19.49 \$
	REVENU QUÉBEC	DAS OCTOBRE	18 945.39 \$
	REVENU CANADA	DAS OCTOBRE	6 498.19 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE DE LA CULTURE	402.41 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE DE LA CULTURE	148.30 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ SENTIER BOTANIQUE	120.56 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ BIBLIOTHÈQUE	442.70 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ TERRAIN BALLE	252.97 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ GARAGE MUNICIPAL	394.29 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ CASERNE	214.16 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ CENTRE COMMUNAUTAIRE	598.86 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ MAISON DU CITOYEN	218.97 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉLECTRICITÉ AQUEDUC MARCHAND	228.93 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	148.15 \$
	HYDRO-QUÉBEC	ÉCLAIRAGE DES RUES	997.78 \$
		TOTAL	663 947.21 \$

APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES

RÉSOLUTION 2021-12-261A

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Sylvie Brossault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER les déboursés du fonds général de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton pour les comptes à payer et déjà payés au montant de 559 984.73 \$, et les salaires nets du mois d'octobre 2021 au montant de 39 519.23 \$, totalisant la somme de 599 503.96 \$.

Adoptée

7. RÉSOLUTIONS – ADMINISTRATION

7.1 DÉPÔT DU RAPPORT FINANCIER POUR L'ANNÉE 2020

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose le rapport financier pour l'année 2020.

7.2 MANDAT À LA FIRME COMPTABLE POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS 2021

MANDAT À LA FIRME COMPTABLE STÉPHANE BÉRARD CPA INC. POUR L'AUDIT DES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE 2021

ATTENDU que la Municipalité doit désigner un cabinet comptable indépendant afin de procéder à l'audit de ses états financiers et de préparer le rapport financier qui sera transmis au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation;

ATTENDU qu'au cours des deux dernières années, la Municipalité a octroyé le mandat d'auditeur indépendant au cabinet comptable Stéphane Bérard CPA Inc. et qu'elle est satisfaite des services rendus par ce cabinet.

RÉSOLUTION 2021-12-262

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER au cabinet comptable Stéphane Bérard Inc. le mandat pour l'audit des états financiers de la Municipalité pour l'année 2021, ainsi que pour des mandats ponctuels de vérification comptable dans le courant de l'année 2022.

Adoptée

7.3 CORRECTION À LA RÉSOLUTION 2021-11-240 CONCERNANT LA PROGRAMMATION À LA TECQ 2021-2023

CORRECTION À LA RÉSOLUTION 2021-11-240 CONCERNANT LA PROGRAMMATION À LA TECQ 2019-2023

ATTENDU QUE La Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a pris connaissance du *Guide relatif aux modalités de versement de la contribution gouvernementale* dans le cadre du programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec (TECQ) pour les années 2019 à 2023;

ATTENDU QUE la Municipalité doit respecter les modalités de ce guide qui s'appliquent à elle pour recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation.

RÉSOLUTION 2021-12-263

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton s'engage à respecter les modalités du guide qui s'appliquent à elle;

QUE la Municipalité s'engage à être la seule responsable et à dégager le Canada et le Québec de même que leurs ministres, hauts fonctionnaires, employés et mandataires de toute responsabilité quant aux réclamations, exigences, pertes, dommages et coûts de toutes sortes ayant comme fondement une blessure infligée à une personne, le décès de celle-ci, des dommages causés à des biens ou la perte de biens attribuable à un acte délibéré ou négligent découlant directement ou indirectement des investissements réalisés au moyen de l'aide financière obtenue dans le cadre du programme de la TECQ 2019-2023;

QUE la Municipalité approuve le contenu et autorise l'envoi au ministère des Affaires municipales et de l'Habitation la programmation de travaux version no 2 ci-jointe et de tous les autres documents exigés par le Ministère en vue de recevoir la contribution gouvernementale qui lui a été confirmée dans une lettre du ministre des Affaires municipales et de l'Habitation;

QUE la Municipalité s'engage à atteindre le seuil minimal d'immobilisations qui lui est imposé pour l'ensemble des cinq années du programme;

QUE la Municipalité s'engage à informer le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation de toute modification qui sera apportée à la programmation de travaux approuvée par la présente résolution;

QUE la Municipalité atteste par la présente résolution que la programmation de travaux version no 2 ci-jointe comporte des coûts réalisés véridiques et reflète les prévisions de coûts des travaux admissibles.

Adoptée

7.4 DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES DU MINISTÈRE DES TRANSPORTS POUR L'ANNÉE 2020

DEMANDE DE VERSEMENT DE L'AIDE FINANCIÈRE POUR L'ENTRETIEN DES ROUTES LOCALES POUR L'ANNÉE 2020

ATTENDU que le ministère des Transports, par l'entremise de son Programme d'aide à la voirie locale accorde une aide financière pour l'entretien des routes locales;

ATTENDU que le montant de l'aide accordée à la Municipalité pour l'année 2020 a été établi à 191 258\$;

ATTENDU que la Municipalité a effectué des dépenses admissibles pour l'entretien de son réseau routier local de plus de 440 000\$ pour l'année 2020.

RÉSOLUTION 2021-12-264

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton approuve les dépenses faites pour l'entretien des systèmes de sécurité, des chaussées, des systèmes de drainage, des abords des routes et du déneigement.

QUE les travaux ont été exécutés conformément aux présentes dépenses sur la ou les routes dont la gestion incombe à la municipalité et que le dossier de vérification a été constitué.

Adoptée

7.5 FÊTE DE NOËL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

FÊTE DE NOËL DES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton accorde à chaque année un montant pour l'organisation d'une fête de Noël pour ses employés afin de les remercier pour le travail accompli au cours de l'année qui vient de s'écouler.

RÉSOLUTION 2021-12-265

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un montant de 1 000\$ pour l'organisation de la Fête de Noël des employés de la Municipalité.

Adoptée

7.6 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-016 SUR LA TAXATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2022

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-016 SUR LA TAXATION MUNICIPALE POUR L'ANNÉE 2022

MADAME ROSELINE ST-ONGE DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet de fixer les taux de taxation pour 2022.

Le projet de règlement 2021-016 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.7 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT PROJET DE RÈGLEMENT 2021-017 CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS PRIVÉS

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-017 CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DES CHEMINS PRIVÉS

MADAME CHRISTIANE FORCIER DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet l'entretien d'hiver des chemins privés.

Le projet de règlement 2021-017 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.8 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-018 CONCERNANT L'ENTRETIEN DES RUES DU DOMAINE OUELLET

AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2021-018 CONCERNANT L'ENTRETIEN D'HIVER DES RUES DU DOMAINE OUELLET

MADAME EMILIE MALONEY DONNE AVIS DE MOTION qu'à cette séance de conseil, il sera proposé pour adoption un règlement ayant pour objet l'entretien d'hiver des rues du Domaine Ouellet.

Le projet de règlement 2021-018 a été déposé aux membres du conseil municipal à la même séance que l'avis de motion.

Il est également résolu qu'un avis soit donné pour la dispense de la lecture dudit règlement lors de son adoption.

7.9 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA DEMANDE DE TENUE D'UNE CONSULTATION RÉFÉRENDAIRE CONCERNANT LE RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-012 POUR LA CONSTRUCTION D'UN CPE

AVIS D'APPROBATION DU RÈGLEMENT D'EMPRUNT 2021-012 PAR LES PERSONNES HABLES À VOTER

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a adopté, à sa séance régulière du 27 septembre 2021 le règlement 2021-012 intitulé « Règlement d'emprunt décrétant une dépense de 664 800\$ et un emprunt de 664 800\$ pour la construction d'un centre de petite enfance (CPE) ».

ATTENDU qu'un avis public de demande de tenue d'un scrutin référendaire a été émis le 2 novembre 2021.

ATTENDU qu'aucune personne inscrite sur la liste des personnes habiles a demandé la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement 2021-012;

Je, soussigné, Benoît Gauthier, directeur général et secrétaire trésorier avise le conseil municipal de Saint-Élie-de-Caxton qu'aucune personne habile à voter a demandé la tenue d'un scrutin référendaire concernant le règlement d'emprunt 2021-012.

7.10 DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC RELATIVEMENT AUX AUDITS DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

DÉPÔT DU RAPPORT DE LA COMMISSION MUNICIPALE DU QUÉBEC RELATIVEMENTS AUX AUDITS DE CONFORMITÉ PORTANT SUR L'ADOPTION DU BUDGET ET L'ADOPTION DU PLAN TRIENNAL D'IMMOBILISATION

ATTENDU que la Municipalité a reçu le rapport de la Commission municipale du Québec relativement aux audits de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation;

ATTENDU que la Municipalité doit adopter une résolution confirmant que le rapport a été déposé au conseil municipal lors d'une séance régulière.

RÉSOLUTION 2021-12-267

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE CONFIRMER le dépôt au conseil par le directeur général et secrétaire trésorier du rapport de la Commission municipale du Québec relativement aux audits de conformité portant sur l'adoption du budget et l'adoption du plan triennal d'immobilisation.

Adoptée

7.11 COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL MUNICIPAL

COMPOSITION DES COMITÉS DU CONSEIL

ATTENDU qu'en vertu des lois, règlements et ententes qui s'appliquent à la Municipalité, elle doit procéder à la désignation de représentants officiels choisis parmi les membres du conseil;

ATTENDU que la Municipalité souhaite également constituer des comités du conseil en lien avec les différentes responsabilités municipales.

RÉSOLUTION 2021-12-268

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE PROCÉDER à la désignation des membres du conseil qui seront membres des comités suivants :

RESPONSABILITÉS / COMITÉS	CONSEILLER / IÈRE
Mairesse suppléante et ressources humaines	Christiane Forcier
Comité consultatif d'urbanisme	Jean-François Marcouiller
Incendie, sécurité publique et sécurité civile et bibliothèque	Émilie Maloney
Familles-Aînés	Sylvie Brossault
Loisirs et communication	Roseline St-Onge
Voirie et urbanisme	Jean-François Marcouiller

La mairesse, madame Gina Lemire, est membre d'office de tous les comités.

Adoptée

7.12 CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRE DU CONSEIL POUR L'ANNÉE 2022

ATTENDU qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal* du Québec, la Municipalité doit établir avant le début de chaque année civile le calendrier de ses séances ordinaires du conseil en fixant la date et l'heure du début de chacune.

RÉSOLUTION 2021-12-269

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ÉTABLIR le calendrier des séances ordinaires du conseil pour l'année 2022 aux dates et heures suivantes :

DATE	HEURE	DATE	HEURE
10 Janvier	20h00	4 Juillet	20h00
7 Février	20h00	1 ^{er} Août	20h00
7 Mars	20h00	6 Septembre (mardi)	20h00
4 Avril	20h00	3 Octobre	20h00
2 Mai	20h00	7 Novembre	20h00
6 Juin	20h00	5 Décembre	20h00

Adoptée

8. RÉOLUTIONS – TRAVAUX PUBLICS/INCENDIE

8.1 ACHAT DE CHANDAILS POUR LES POMPIERS

ACHAT DE CHANDAILS POUR LES POMPIERS

ATTENDU qu'à chaque année la Municipalité accorde un montant de 500\$ pour la Fête de Noël des pompiers.

ATTENDU qu'à l'occasion de la Fête de Noël de cette année, les pompiers souhaitent utiliser cette somme d'argent pour acheter à chaque membre de la brigade de Saint-Élie-de-Caxton un chandail identifié à leur brigade d'incendie.

RÉSOLUTION 2021-12-270

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'utilisation du montant de 500\$ pour l'achat de chandails pour les pompiers de la brigade de Saint-Élie-de-Caxton.

Adoptée

8.2 EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS

EMBAUCHE DE NOUVEAUX POMPIERS AU SERVICE DES INCENDIES DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton doit pouvoir rencontrer les exigences du schéma de couverture de risques, notamment en termes de délais d'intervention et de nombre de pompiers pour répondre à la première alerte;

ATTENDU que dans le courant de l'automne, un appel de candidatures en vue de recruter trois nouveaux pompiers à temps partiel et que des entrevues ont eu lieu au début de novembre.

RÉSOLUTION 2021-12-271

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'embauche de madame Audrey Lapointe et de messieurs Alexandre Hébert et Samuel Samson à titre de pompiers à temps partiel avec une période probatoire d'un an.

Adoptée

9. RÉSOLUTIONS - LOISIRS/CULTURE/TOURISME

9.1 PRIX POUR LE CONCOURS NOËL EN LUMIÈRES

PRIX POUR LE CONCOURS MAISONS ILLUMINÉES

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton a mis en place le concours Maisons Illuminées il y a quelques années afin d'encourager les citoyens à décorer leurs demeures à la période des Fêtes;

ATTENDU que des prix de participation sont tirés au sort à la séance du conseil du mois de janvier.

RÉSOLUTION 2021-12-272

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER quatre prix d'une valeur de 50\$ chacun sous forme de bons d'achat dans un commerce de la municipalité lors du tirage qui se tiendra à la séance de janvier.

Adoptée

9.2 FÊTE DE NOËL FAMILIALE DE LA MUNICIPALITÉ

FÊTE DE NOËL FAMILIALE DE LA MUNICIPALITÉ

ATTENDU que la Municipalité de Saint-Élie-de-Caxton organisera le 12 décembre 2021, au Garage de la culture, une activité familiale pour souligner la Fête de Noël;

ATTENDU qu'en plus de l'animation des cadeaux seront offerts aux enfants présents à l'activité.

RÉSOLUTION 2021-12-273

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyée par madame Sylvie Brossault
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER un budget de 1 000\$ pour l'organisation de la Fête de Noël familiale du 12 décembre 2021 au Garage de la culture.

Adoptée

9.3 NOMINATIONS DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS POUR LE RÉSEAU BIBLIO CQLM

NOMINATION DES REPRÉSENTANTS OFFICIELS AU RÉSEAU BIBLIO CQLM

ATTENDU que la Municipalité doit procéder à la nomination de deux représentants officiels, un répondant et un coordonnateur pour le Réseau BIBLIO CQLM avant le 31 décembre 2021.

RÉSOLUTION 2021-12-274

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyée par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE NOMMER la mairesse, madame Gina Lemire, et le directeur général, monsieur Benoît Gauthier, à titre de représentants officiels de la Municipalité, ainsi que madame Émilie Maloney, conseillère, à titre de répondante et madame Suzanne Arel, à titre de coordonnatrice, pour le Réseau BIBLIO CQLM à compter de ce jour.

Adoptée

10. RÉOLUTIONS –SUBVENTIONS

Aucun item à l'ordre du jour

11. RÉOLUTIONS – URBANISME

11.1 INSCRIPTION DE L'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENT ET URBANISME À UNE FORMATION SUR LES RÈGLES À RESPECTER POUR L'ÉMISSION DES PERMIS, CERTIFICATS OU ATTESTATIONS

FORMATIONS POUR L'INSPECTRICE EN BÂTIMENTS ET EN ENVIRONNEMENT ET L'INSPECTRICE ADJOINTE EN BÂTIMENTS ET URBANISME

ATTENDU que l'obtention de la carte ASP est obligatoire pour les inspecteurs en bâtiments et que pour l'obtenir l'inspectrice en bâtiments et son adjointe doivent suivre le cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction;

ATTENDU que la formation sur les règles à respecter pour l'émission des permis, certificats ou attestations est essentielle pour le développement des qualifications de notre inspectrice adjointe en bâtiments et urbanisme.

RÉSOLUTION 2021-12-275

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'AUTORISER l'inspectrice en bâtiments et en environnement et son adjointe à s'inscrire au cours Santé et sécurité générale sur les chantiers de construction en vue d'obtenir leurs cartes ASP au montant total de 650\$, sans taxe, et d'autoriser l'inspectrice adjointe en bâtiments et urbanisme à s'inscrire à la formation sur les règles à respecter pour l'émission des permis, certificats ou attestations au montant de 304,85\$, plus taxes.

Adoptée

11.2 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 4610, ROUTE DES LACS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 4610, ROUTE DES LACS

ATTENDU que le propriétaire du lot 5 942 417 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un bâtiment accessoire avant d'ériger un bâtiment principal et d'exercer un service professionnel et personnel à l'intérieur d'un bâtiment secondaire malgré les articles 4.7 et 16.4 du Règlement de zonage 2010-012;

ATTENDU que l'application stricte de la réglementation en vigueur empêcherait le requérant de pouvoir exercer son métier de tatoueur dans le bâtiment secondaire en attendant de terminer la construction du bâtiment principal;

ATTENDU que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins. Le terrain est boisé et les propriétés voisines sont vacantes. La propriété de devant est La Ferme Forestière Winchester.

ATTENDU que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme de refuser l'implantation d'un bâtiment secondaire avant d'avoir érigé un bâtiment principal, mais d'accorder l'autorisation d'exercer un service professionnel et personnel à l'intérieur d'un bâtiment secondaire à la suite de la construction du bâtiment principal.

RÉSOLUTION 2021-12-276

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE REFUSER l'implantation d'une construction accessoire avant d'ériger un bâtiment principal, tel que le prévoit l'article 4.7 du règlement de zonage 2010-012;

D'ACCORDER l'autorisation d'exercer un service professionnel et personnel à l'intérieur d'un bâtiment secondaire à la suite de la construction du bâtiment principal en dépit des dispositions de l'article 16.4 du règlement de zonage 2010-012.

Adoptée

11.3 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 4280, ROUTE DES LACS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 4280, ROUTE DES LACS

ATTENDU que le propriétaire des lots 5 174 411 et 3 983 676 du Cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme le coefficient d'emprise au sol à 26,07% au lieu de 15% pour permettre un projet de construction (agrandissement résidence, abri à jardin et garage détaché), implantation d'un agrandissement résidentiel à une marge latérale de 1,86 mètre plutôt que 2 mètres, réduire la marge avant à 4,5 mètres contre 6 mètres pour la construction d'un garage en cour avant et ériger un bâtiment secondaire de type remise sur un terrain n'ayant pas de bâtiment principal malgré les articles 4.7 et la grille de spécification 231-REC du Règlement de zonage 2010-012;

ATTENDU que l'application stricte de la réglementation en vigueur empêcherait le requérant de construire un agrandissement au bâtiment principal et au gazébo, ainsi que de construire un garage détaché de la maison. Le maintien de la marge latérale à 2 mètres l'empêcherait de construire l'agrandissement du bâtiment principal en ligne droite avec le reste du bâtiment et de déménager un bâtiment accessoire sur un terrain vacant situé de l'autre côté de la route des Lacs;

ATTENDU que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins;

ATTENDU que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accorder l'augmentation du coefficient de l'emprise au sol à 25,49% et la réduction de la marge latérale à 1,86 mètre, mais de refuser la réduction de la marge avant à 4,5 mètres, ainsi que l'implantation d'un bâtiment de type remise sur un terrain vacant.

RÉSOLUTION 2021-12-277

Sur proposition de madame Emilie Maloney appuyée par madame Christiane Forcier
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER l'augmentation du coefficient d'emprise au sol à 25,49% au lieu de 15% pour permettre un projet de construction : agrandissement résidence et garage détaché;

D'ACCORDER la réduction de la marge latérale à 1.86 m plutôt que 2 mètres pour permettre la construction d'un agrandissement résidentiel en ligne droite par rapport au bâtiment existant ;

DE REFUSER la réduction de la marge avant à 4,5 mètres à la place de 6 mètres pour la construction d'un garage détaché compte tenu que le terrain dispose de la superficie nécessaire pour se conformer;

DE REFUSER l'implantation d'un bâtiment accessoire de type remise sur un terrain vacant, lot 3 983 676.
Adoptée

11.4 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1711, CHEMIN DES LACS-LONGS

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 1711, CHEMIN DES LACS LONGS

ATTENDU que le propriétaire du lot 4 194 689 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme une superficie de 3 292,9 mètres carrés pour permettre la création d'un nouveau lot. L'objectif est de morceler en deux parties le lot 4 194 689 pour créer le lot 6 449 066 ayant des bâtiments existants et le lot 6 449 065 en lot constructible;

ATTENDU qu'une dérogation mineure a été accordée pour réduire la ligne de rivage et la profondeur des lots en 2020;

ATTENDU que lors des travaux de bornage effectués par l'arpenteur, il a été constaté que la ligne de séparation des deux lots ne correspondait pas à celle figurant au plan produit pour la demande de dérogation mineure précédente et que la nouvelle ligne coupait un chemin d'accès au lac qui devrait être en totalité sur le lot voisin;

ATTENDU que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins. Le lot est d'une superficie supérieure à ceux existant au Lac Long et boisé;

ATTENDU que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme le projet de lotissement du requérant.

RÉSOLUTION 2021-12-278

Sur proposition de madame Sylvie Brossault appuyée par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

DE RENDRE réputée conforme au Règlement de lotissement 2010-013 le projet de lotissement, D-11435 minute 1096 par Vincent Tremblay, a.-g. pour la création de lots : 6 449 066 et 6 449 065, lequel aura une superficie réduite à un minimum de 3 292,9 mètres carrés, une ligne de rivage à un minimum de 33,46 mètres et une profondeur réduite en conséquence;

Adoptée

11.5 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2491, AVENUE PRINCIPALE

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 2491, AVENUE PRINCIPALE

ATTENDU que le propriétaire du lot 3 983 362 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme l'implantation d'un agrandissement résidentiel à 0,9 mètre et d'augmenter le coefficient d'emprise au sol à 28,9% malgré les spécifications de la grille 112-CR du Règlement de zonage 2010-012;

ATTENDU que la superficie du terrain est de 707,6 mètres carrés et que les constructions existantes atteignent un coefficient d'emprise au sol de 24,77%;

ATTENDU que la propriété est assujettie au Règlement sur les plans d'implantation et d'intégration architecturale numéro 2010-018;

ATTENDU que l'application stricte de la réglementation en vigueur empêcherait le requérant de procéder à des travaux de réaménagement intérieur par l'agrandissement des pièces du rez-de-chaussée qui sont trop exigües pour les besoins domestiques d'aujourd'hui;

ATTENDU que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins la ligne latérale est bordée par un grand stationnement;

ATTENDU que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme et que l'agrandissement est assujetti au Plan d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) ;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure visant à permettre l'implantation d'un agrandissement résidentiel à 0,9 mètre de la marge latérale et d'augmenter le coefficient d'emprise au sol à 28,9%.

RÉSOLUTION 2021-12-279

Sur proposition de madame Roseline St-Onge appuyée par madame Emilie Maloney
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété située au 2491, avenue Principale, lot 3 983 362 du Cadastre du Québec. Cette demande ayant pour effet d'augmenter le coefficient d'emprise au sol à 28,9% et de réduire la marge latérale de la résidence à 0,9 mètre malgré la grille de spécifications 112-CR du Règlement de zonage 2010-012.

Adoptée

11.6 DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 201-203, RUE TOUSIGNANT

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE POUR LE 201-203, RUE TOUSIGNANT

ATTENDU que le propriétaire du lot 3 983 942 du cadastre du Québec a soumis une demande de dérogation mineure visant à rendre réputée conforme au Règlement de zonage 2010-012 les objets suivants : l'implantation de la résidence à 1,55 mètre et celle de la remise annexée à la résidence à 1,20 mètre;

ATTENDU que l'application stricte de la réglementation en vigueur ne permet pas aux nouveaux propriétaires d'obtenir des titres clairs pour leur propriété;

ATTENDU que la demande du requérant ne porte pas atteinte à la jouissance des droits de propriété des immeubles voisins, aucune plainte n'ayant été déposée dans le dossier de cette propriété;

ATTENDU que le requérant est de bonne foi. Un permis a été émis en 1995 pour la construction d'un garage. Il n'y a pas eu de demande pour transformer celui-ci en agrandissement résidentiel. La date des travaux est inconnue.

ATTENDU que le fait d'accorder une dérogation mineure en faveur du présent dossier ne va pas à l'encontre des objectifs du plan d'urbanisme;

CONSIDÉRANT la recommandation unanime du comité consultatif d'urbanisme d'accorder la dérogation mineure visant à rendre réputée conforme la construction d'un agrandissement résidentiel et d'une remise attenante à une marge avant de 1.55 mètre et 1.20 mètre.

RÉSOLUTION 2021-12-280

Sur proposition de madame Christiane Forcier appuyée par madame Roseline St-Onge
il est résolu à l'unanimité des membres présents :

D'ACCORDER la dérogation mineure demandée en faveur de la propriété située au 201-203, rue Tousignant, cadastre 3 983 942. Cette dérogation ayant pour effet de rendre réputée conforme la construction d'un agrandissement résidentiel et d'une remise attenante à une marge avant de 1.55 mètre et 1.20 mètre.

Adoptée

12. AFFAIRES NOUVELLES

Aucun item à l'ordre du jour.

13. PÉRIODE DE QUESTIONS/SUGGESTIONS

Une période de questions et suggestions est accordée aux citoyens(nes) présents de 20h35 à 20h55.

14. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

Madame Christiane Forcier propose de lever l'assemblée à 20h55.

Gina Lemire, mairesse

Benoît Gauthier,
Directeur général et secrétaire-trésorier